



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

**N° 2025-01**

### Séance du 20 janvier 2025

Date de convocation :  
09 janvier 2025

Nombre de membres :  
En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 13

Résultat du vote :  
Pour : 13  
Contre : 00  
Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

**Présents :**

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, MME CHANTEGROS, M. GAUBERT, M. CORREIA, MME BARATAUD, M. LAGRANDANNE, Mme LEOBARDY, M. GODMÉ, MME GODMÉ

**Excusés :** M. DELOTTE donne pouvoir à M. GAUBERT

Mme FLUHR DIFFIMBACH donne pouvoir à M. REBEYROL

Mme VAL

**Secrétaire de séance :**

Sylvie LEOBARDY

**VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE BURGNAC POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE DE SECOURS SUR LA COMMUNE DE NEXON**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** la convention d'attribution d'un fonds de concours à la commune de NEXON

**Vu** la délibération n° 2024-61 de la commune de NEXON relative aux modalités de versement des fonds de concours

**Vu** la délibération de principe n° 2022-27 de la commune relative au projet de versement d'un fond de concours à la commune de NEXON pour la construction d'un centre d'incendie et de secours,

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée à verser à la commune de NEXON un fonds de concours destiné à financer la construction du nouveau centre de secours de la commune de NEXON.

Il convient désormais à chaque commune de prendre une délibération concordante avec la commune de NEXON afin d'organiser les modalités de versement de ces fonds de concours.

Il est fait lecture du projet de convention d'attribution d'un fonds de concours à la commune de NEXON.

Il est précisé que les fonds de concours seront versés en deux fois par la commune, 50% au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2025 et 50% au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE** d'attribuer un fonds de concours d'un montant de **11 147 euros** à la commune de NEXON pour participer au financement de la construction d'un nouveau centre de secours



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE DE BURGNAC**

**N° 2025-01**

**DIT** que les sommes suivantes seront inscrites au budget 2025 pour 5 574 euros et pour l'année 2026 de 5 573 euros.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution du fonds de concours pour la commune de NEXON

Fait et délibéré en mairie  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Michel REBEYROL

